

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 05 JANVIER 2021
(en présentiel)

Convocations adressées le 30 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle, Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD Cécile, Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

Membres titulaires excusés :

Monsieur DENIS Emmanuel, Madame FORTIER Mélanie

Membres suppléants présents :

Monsieur SALIC Régis

Membres suppléants excusés :

Monsieur BOULANGER Christophe, Madame MUNSCH MASSET Cathy, Monsieur GIRARDIN Charles, Monsieur GILLE Jean-Patrick, Monsieur MOULAY Mohamed, Monsieur GELFI Thomas, Madame GINER Sylvie, Madame ZULIAN Florence

Pouvoirs :

- Monsieur DENIS a donné pouvoir à Madame SCHALLER
- Madame FORTIER a donné pouvoir à Monsieur COMMANDEUR

CS 21.01.04 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - ELECTION DES MEMBRES

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Lors de sa séance du 17 novembre 2020, le comité syndical a procédé à la création de sa commission d'appel d'offres (CAO) par délibération n° 20.11.02 et à l'élection de ses membres par délibération n° 20.11.04.

Par courrier recommandé, en date du 18 décembre 2020, Monsieur Emmanuel DENIS, a adressé sa démission de la fonction de Président du Syndicat, à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, qui l'a acceptée.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire.

Il est rappelé que :

- Conformément aux articles L1411-5 et D 1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, de trois (3) membres titulaires et de trois (3) membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

- Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président propose également de faire de la CAO ainsi définie une instance à caractère permanent et selon la durée des mandats d'élus qui la composent, qui se réunira périodiquement en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

Le Président fait l'annonce que la liste des candidats suivants a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôts des listes fixées dans le cadre de la délibération n° CS 20.11.02 du 17/11/2020.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

Titulaires	Suppléants
Emmanuel DENIS	Annaelle SCHAELLER
Sabrina HAMADI	Pierre COMMANDEUR
Patrick MICHAUD	Dominique LEMOINE

A l'issue du vote à main levée, la liste régulièrement déposée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants :	9
Nombre de titulaires présents :	7
Nombre de représentés :	2
Nombre de suffrage exprimés :	9

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante définissant la composition de la commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, L.1414-2 et D 1411-3 à 5,

Vu la délibération n° CS 20.11.02 du 17/11/2020 relative aux conditions de dépôt des listes des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu les résultats du scrutin,

- **DECIDE** de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires	Suppléants
Emmanuel DENIS	Annaelle SCHAELLER
Sabrina HAMADI	Pierre COMMANDEUR
Patrick MICHAUD	Dominique LEMOINE

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour)

Acte exécutoire le après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

